

**Service instructeur**  
Développement Economique et  
Universitaire

N° 2e/3607

**Service consulté**  
DIF

**INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES**  
**Soutien aux actions et organismes économiques**

Résumé : La Chambre de Consommation d'Alsace sollicite une subvention de fonctionnement pour 2007. Un crédit de 22 000 € pourrait être affecté à cet organisme au titre des Interventions Economiques Générales.

Lors des séances des 14 et 15 décembre 2006 (rapport n° 2007/I - 5è/08), une enveloppe globale de 250 000 € a été inscrite pour les interventions économiques générales du Département au titre du soutien aux organismes à vocation économique.

Dans ce cadre, l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de subventions qui seraient transmises au Département.

La Chambre de Consommation d'Alsace a formulé une demande de subvention pour des actions relevant du domaine économique.

Vous trouverez ci-joint une fiche descriptive détaillée concernant cette demande.

En conclusion, je vous propose d'accorder un montant de 22 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace, à prélever sur le programme F024 - chapitre 65 - enveloppe 61805 - nature 6574 - fonction 90.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER

Interventions Economiques Générales

**Chambre de Consommation d'Alsace**

Bénéficiaire : Chambre de Consommation d'Alsace  
7 Rue de la brigade Alsace-Lorraine  
67064 STRASBOURG CEDEX

Présidente : Mme Emmanuelle VIERLING-KOVAR

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA), association de droit local, sollicite une subvention pour l'année 2007 dans le cadre d'un partenariat renforcé afin de faire face à ses différentes missions en faveur des consommateurs alsaciens.

La CCA, créée en 1970, anime et assure l'information, la formation, la défense et la représentation des consommateurs dans diverses instances. Elle apporte un soutien technique aux associations de consommateurs, participe à la concertation et aux négociations avec les professionnels et gère des permanences d'information et de conseil dans les domaines juridiques. A ce titre, elle effectue de réelles missions de service public.

L'association souhaite en 2007, renforcer ses actions en synergie avec le réseau local de l'ensemble des organisations haut-rhinoises de consommateurs.

A l'instar de sa demande de subvention 2006, la CCA propose un partenariat qui pourrait prendre en compte le renforcement de l'aide au règlement amiable des litiges de consommation, la représentation des consommateurs et usagers auprès des pouvoirs publics et collectivités territoriales, la promotion de la consommation durable et des éco-gestes, la promotion d'une alimentation durable et équilibrée, l'amélioration de la vie quotidienne des consommateurs handicapés et des informations permanentes à travers les médias.

La CCA a souligné les points de concordance entre les actions de l'association et certaines des missions du Département, notamment dans les domaines de la gestion des déchets ménagers, de l'environnement et de l'accompagnement des personnes handicapées.

Par ailleurs, la CCA a fait état de ses difficultés à atteindre l'équilibre budgétaire, du fait notamment de la réduction des aides de l'Etat au titre du dispositif des emplois-jeunes.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2007 s'élève à 785 764 € (dont 534 534 € liés à des frais de personnel) et les recettes prévues sont les suivantes :

▪ Prestations et ventes	253 000 €
▪ Cotisations	490 €
▪ Ministère de l'Economie	327 025 €
▪ Ville de STRASBOURG – CUS	20 900 €
▪ Ville de MULHOUSE	5 000 €
▪ Conseil Régional	15 000 €
▪ Département du Bas-Rhin	44 600 €
▪ Département du Haut-Rhin	39 800 €
▪ Produits exceptionnels	9 050 €
▪ Autres ressources propres	<u>70 899 €</u>
	785 764 €

Le Département est ainsi sollicité pour revaloriser son soutien financier à hauteur de 39 800 €.

Les motifs invoqués pour obtenir une revalorisation du soutien départemental ont déjà été exposés en 2006 par l'association qui sollicitait alors le Département pour obtenir une subvention de 38 965 €.

Ce partenariat n'a pas été réalisé et le Département a opté pour une revalorisation de 5 % en 2006 soit une aide financière de 21 000 € (20 000 € en 2005).

Compte tenu de la politique développée par le Département au travers de projets clairement identifiés, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'accompagnement des personnes handicapées, il est proposé d'accorder en 2007, une aide de 22 000 € à la Chambre de Consommation d'Alsace soit une augmentation de 4,76 % par rapport à 2006.

Cette contribution permettrait de pérenniser les emplois de cette structure et de maintenir le niveau de qualité des prestations auprès des consommateurs alsaciens.

**Subvention proposée : 22 000 €**